

Le Maire de Château-Arnoux

A

Monsieur l'Inspecteur de l'Education Générale
et des Sports, Directeur départemental pour
les Alpes Maritimes

Monsieur l'Inspecteur,

En réponse à votre lettre du 19 Décembre 1941,
relative au recensement des terrains sportifs, j'ai l'honneur
de vous fournir les renseignements ci-après:

1°) Il n'existe dans la Commune qu'une Société
Sportive active, dite "Union Sportive Château-Arnoux-St-Auban

2°) Composition du Bureau.

M. GRABINSKI	(Président d'honneur)	St-Auban
IGNAZI	(Président)	
MYRIEL	(Vice-Président)	Château-Arnoux
BROUAT	(Trésorier général,)	
	(chef des sections:)	
	(Ski - Natation)	
BOURRIEL	(Secrétaire Général)	
	(Entraîneur)	
BENOLIEL	(Section cyclisme)	
CHOFFLET	(Foot-Ball)	St-Auban
Dr CLARY	()	
JAMIN	(Boxe Lutte)	
PHILLON	(Escrime)	
PHILIPPE	(Basket - Ball)	
ROBERT	(Athlétisme Volley-Ball)	

3°) Les Sports pratiqués par la Société sont :
Education Physique - Foot-Ball - Basket-Ball - Volley-Ball -
Natation - Escrime - Ski - Cyclisme .

.....

4°) Les terrains utilisés sont :

Un terrain de Foot-Ball à Château-Arnoux,
Un terrain de " " à Saint-Auban, avec gymnase, piscine
et deux terrains de Basket-Ball.
Le terrain de Château-Arnoux est un terrain loué à M. MAUREL
Angelin au prix de 400 frs par an, aménagé provisoirement
en terrain de Foot-Ball.
Le terrain de St-Auban est la propriété de la Cie Alais,
Froges et Camargue et loué à la Société au prix de UN franc
par an.

Toutefois, je vous signale que les deux agglomérations de Château-Arnoux et de la Cité de St-Auban étant distantes de 2 kms, il est pratiquement impossible à la jeunesse du Village Chef-lieu de pouvoir s'entraîner et de se déplacer sur un terrain privé, étant donné qu'il est la propriété de la Cie A.F.C.- C'est pour ces deux raisons qu'il a été loué par le Bureau de Château-Arnoux, un terrain qui a été aménagé provisoirement en terrain de sports.

En conséquence et afin de ~~faciliter~~ à la jeunesse du Village Chef-lieu de Château-Arnoux, il y aurait lieu d'assurer le plus tôt possible la construction du Stade Municipal.

Veillez agréer, Monsieur l'Inspecteur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,